

---

# **ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Terrier du Yorkshire**

Taille : Très petite.

Couleur de la robe / marques de couleur : Bleu acier avec des pointes feu/or dans un patron feu typique.

Texture et longueur du poil : Fin, soyeux, droit.

Corps : Compact.

Forme et position des oreilles : En forme de V, attachées haut.

Forme et port de la queue : Naturelle ou écourtée, portée plus haut que la ligne du dessus.

Pieds : Ronds.

Variabilité génétique observable : Selle noire.